

SMIE DU CENTRE BEAUJOLAIS

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC



Service de l'eau potable

Rapport présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales

EXERCICE
2017

I. CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2017.

Le Syndicat des eaux du Centre Beaujolais intervient en production et distribution d'eau potable sur les 14 communes suivantes : ARNAS (sauf Croix Fleurie, Champ de Joux et Champ Grange Morin), BLACE, CHARENTAY, MONTMELAS-SAINT-SORLIN, ODENAS, PERREON, RIVOLET (le Quesnel, le Pire et le Cruizon), SAINT-CYR-LE-CHATOUX, SAINT ETIENNE DES OULLIERES, SAINT-ETIENNE-LA-VARENNE, SAINT GEORGES DE RENEINS, SAINT-JULIEN, SALLES-ARBUISSONNAS-EN BEAUJOLAIS et VAUX-EN-BEAUJOLAIS.

Il dessert en outre partiellement la commune de DENICE par le biais du réseau de MONTMELAS SAINT SORLIN (Le Carra).

Depuis le 14 juillet 2014, pour les communes d'ARNAS, BLACE, MONTMELAS-SAINT-SORLIN, PERREON, RIVOLET (le Quesnel, le Pire et le Cruizon), SAINT-CYR-LE-CHATOUX, SAINT ETIENNE DES OULLIERES, SAINT GEORGES DE RENEINS, SAINT-JULIEN, SALLES-ARBUISSONNAS-EN BEAUJOLAIS et VAUX-EN-BEAUJOLAIS, la compétence eau potable est exercée par la Communauté d'Agglomération de Villefranche Beaujolais Saône.

Les communes de CHARENTAY, ODENAS et SAINT ETIENNE LA VARENNE exercent la compétence eau potable elles-mêmes.

Le syndicat est devenu un syndicat mixte intercommunal, créé par arrêté préfectoral du 12 février 2015, afin de permettre à l'Agglomération de Villefranche Beaujolais Saône de confier à ce syndicat la gestion de la compétence pour les onze communes citées plus haut.

Les communes de CHARENTAY, ODENAS et SAINT ETIENNE LA VARENNE adhèrent au syndicat à titre individuel pour la gestion de leur compétence eau potable.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune de SAINT GEORGES DE RENEINS ayant quitté l'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, est redevenue une commune indépendante au même titre que CHARENTAY, ODENAS et SAINT ETIENNE LA VARENNE. Elle a adhéré au syndicat pour la gestion de sa compétence eau potable.

I.1 Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIÉTÉ LYONNAISE DES EAUX FRANCE (SUEZ ENVIRONNEMENT) en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2016. La durée du contrat est de 7 ans.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	11/4/2017	Modification du coût de l'abonnement Fixation d'un prix de vente d'eau en gros

I.2 Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées à la SOCIÉTÉ LYONNAISE DES EAUX France (SUEZ ENVIRONNEMENT) sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages, de la voirie, des branchements, des canalisations, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement,
Renouvellement	des branchements, des canalisations < 6m, des compteurs, des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	les branchements, les captages, les forages, les ouvrages de traitement, les canalisations, les clôtures, le génie civil
-----------------------	--

I.3 Ressources en eau potable et patrimoine du syndicat

L'eau distribuée aux abonnés du syndicat provient intégralement des captages de la nappe alluviale de la Saône à Saint Georges de Reneins.

Cette eau subit un traitement ainsi qu'une désinfection à l'usine de Saint Georges de Reneins.

Le réseau syndical peut être décrit par les chiffres clés suivants :

- 8 293 clients,
- 16 réservoirs d'une capacité totale de 7300 m³.
- 10 stations de pompage / surpresseur
- 1 station de production
- 336,2 km de réseau d'eau potable.

II. INDICATEURS TECHNIQUES

II.1 La Population du service

La population concernée par le service est de 19 658 habitants.

II.2 Les Abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Evolution du nombre d'abonnés					Variation (%)
	2014	2015	2016	2017	
Abonnés	8243	8307	8211	8293	1 %

Répartition des abonnés par commune

ARNAS	1 245
BLACE	704
CHARENTAY	563
MONTMELAS-SAINT-SORLIN	207
ODENAS	431
PERREON	631
RIVOLET	25
SAINT-CYR-LE-CHATOUX	62
SAINT-ETIENNE-DES-OULLIERES	955
SAINT-ETIENNE-LA-VARENNE	334
SAINT-GEORGES-DE-RENEINS	1 916
SAINT-JULIEN	393
SALLES-ARBUISSONNAS-EN-BEAUJOLAIS	348
VAUX-EN-BEAUJOLAIS	479

II.3 Les Volumes produits et mis en distribution

Une convention de fourniture d'eau lie le SIE Centre Beaujolais et l'ancien SIE de l'Ouest de Villefranche depuis 2007 (aujourd'hui Agglo de Villefranche).

Volumes mis en distribution (m ³) sur une période de relève					
	2014	2015	2016	2017	Variation (%)
Usine PORT RIVIERE	1 248 651	1 261 947	1 210 875	1 241 717	2,5 %
Total volumes produits (A)	1 248 651	1 261 947	1 210 875	1 241 717	2,5 %
Total volumes exportés (C)	2 447	2 286	2 697	2 780	3,1 %
Total volumes mis en distribution (A-C) = (D)	1 246 204	1 259 661	1 208 178	1 238 937	2,5 %

II.4 Les Volumes Consommés

Volumes consommés autorisés (m ³) sur une période de relèvements					
	2014	2015	2016	2017	Variation (%)
Volumes facturés (E)	839 111	844 528	866 583	898 731	3.7 %
Dont volumes facturés	804 285	820 886	863 545	872 506	1 %
Dont volumes livrés gratuitement (dégrèvements, créances irrécouvrables ...)	34 826	23 642	3 038	26 225	
Volumes consommés sans comptage (F)	17 648	16 926	16 933	16 961	0.2 %
Volumes de service du réseau (G)	13 589	14 339	14 620	21 822	49.3 %
Total des volumes consommés autorisés (E+F+G) = (H)	870 348	875 793	898 136	937 514	4.4 %

La consommation moyenne par abonné domestique est de 108 m³ par an.

II.5 Les Rendements et indices

L'indice linéaire de pertes et le rendement du réseau sont calculés sur une période de relèvements.

Pertes en réseau (m ³) et Indice linéaire de pertes (m ³ /km/j) entre 2 relèvements					
	2014	2015	2016	2017	Variation (%)
Volumes mis en distribution (D)	1 246 204	1 259 661	1 208 178	1 238 937	2,5 %
Volumes consommés autorisés (H)	870 348	875 793	898 136	937 514	4,4 %
Total des « Pertes en réseau » (D-H) = (J)	375 856	383 868	310 042	301 423	-2,8 %
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	336.04	336.219	336.206	336.248	0 %
Indice linéaire de pertes (J)/(365 ou 366xL)	3,06	3.13	2.53	2.46	-2,8 %
Indice linéaire de consommation (H+C)/(365xL)	7,11	7,16	7,34	7,66	4,2 %

Rendement de réseau (%) entre 2 relèvements					
	2014	2015	2016	2017	Variation (%)
Volumes consommés autorisés (m ³) (H)	870 348	875 793	898 136	937 514	4,4 %
Volumes exportés (m ³) (C)	2 447	2 286	2 697	2 780	3,1 %
Volumes produits (m ³) (A)	1 248 651	1 261 947	1 210 875	1 241 717	2,5 %
Volumes achetés en gros (m ³) (B)	0	0	0	0	0 %
Rendement de réseau (H+C2)/(A+B) (%)	69,9 %	69.6 %	74.4 %	75.73 %	1,8 %
PM : obligation de performance fixée Par le Grenelle 2 (65 +0,2 ILC) (%)	66,42 %	66,43 %	66,47 %	66,53 %	

II.6 Le Bilan des Travaux du syndicat

II.7.1 Travaux réalisés par le syndicat

La collectivité a renouvelé 5 963 ml de canalisations et réalisé une extension de 119 ml de réseau.

	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	2,333	4,412	1,657	2,273	5,963

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,99%

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

II.7.2 Travaux réalisés par le délégataire en 2017

- **65** branchements neufs
- Renouvellement de **14** branchements
- Réparation de **36** branchements
- Remplacement de **285** compteurs

II.7 La Qualité de l'eau

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321- 103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	35	0	100 %	-
Conformité physicochimique	15	0	100 %	-

La qualité des eaux distribuées a respecté, en 2017, les normes de potabilité.

La teneur moyenne en manganèse de l'eau produite en 2017 est de 0,021 mg/l avec une maximale de 0,032 mg/l (Reference de qualité < 0,050 mg/l). Les concentrations en manganèse ont respecté les références de qualité en production et distribution tout au long de l'année 2017 : en distribution, les concentrations observées ont été inférieures au seuil de quantification de la méthode analytique

II.8 La protection des ressources en eau

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau du champ captant de PORT RIVIERE :

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
X	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

<p>valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable</p>
<p>80 %</p>

Une procédure de révision des périmètres de protection des captages est en cours.

II.9 Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		
Descriptif	Cotation	Indice patrimonial
Existence d'un plan des réseaux eau potable avec localisation des ouvrages principaux et dispositifs de mesures	0 (non) - 10 (oui)	10
Définition d'une procédure de mise à jour annuelle du plan des réseaux	0 (non) - 5 (oui)	5
Sous-total 1 - Pré-requis 1	15/15	15
Connaissance de 50% du matériau et du diamètre sur le linéaire total des réseaux	0 (non) - 10 (oui)	10
+ 1 point par tranche de 10% (matériau et diamètre renseignés). + 5 points si 95% du réseau renseigné.	+ 1 à + 5	5
Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés	0 (non) - 10 (oui)	10
+ 1 point par tranche de 10% (date ou période de pose renseignée). + 5 points si 95% des réseaux renseignés.	+ 1 à + 5	5
Sous-total 2 - Pré-requis 2*	40/45	45
Sous Total 2 de Indice de gestion patrimoniale des réseaux	40/45	Points complémentaires disponibles
Localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, ...) et servitudes	0 (non) - 10 (oui)	0
Mise à jour annuelle de l'inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants	0 (non) - 10 (oui)	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	0 (non) - 10 (oui)	10
Caractéristiques compteurs d'eau avec carnet métrologique et date de pose renseignées	0 (non) - 10 (oui)	10
Recherches de pertes d'eau avec date et nature des réparations/travaux effectués renseignés	0 (non) - 10 (oui)	10
Localisation des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, etc.)	0 (non) - 10 (oui)	10
Programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (sur 3 ans) mis en œuvre	0 (non) - 10 (oui)	10
Modélisation des réseaux portant sur 50% du linéaire de réseaux mise en œuvre	0 (non) - 5 (oui)	5
TOTAL "Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable"	/120	110

Sous total 2 : nombre de points déterminant si le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable, si des sanctions sont applicables, si la collectivité doit dresser un plan d'actions.

III. INDICATEURS FINANCIERS

III.1 Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les volumes sont relevés annuellement. Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Les tarifs concernant la part de la LYONNAISE DES EAUX (SUEZ ENVIRONNEMENT) sont révisés semestriellement conformément au contrat d'affermage. Ils sont obtenus par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat. Au 1er janvier 2018, les tarifs issus du nouveau contrat conduisent à une variation de 1 % par rapport aux tarifs de 2017.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés. La redevance de pollution domestique est reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant est de 0,29 € / m³, unique sur l'ensemble du syndicat.

Le service est assujéti à la TVA.

Au 1^{er} janvier 2017, l'exploitant perçoit des frais d'accès au service.

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
22/12/2015	Tarifs applicables au 01/01/2016.
07/03/2017	Tarifs applicables au 01/07/2017

III.2 Le prix de l'eau

Évolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er janv 2017	1er janv 2018	Variation
Part de l'exploitant	Abonnement ordinaire	39,84	41,18	3,4 %
Part Fixe [€ HT/an]	N° 1 (0 à 60 m ³)	0,5152	0,5188	
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	N° 2 (61 à 130 m ³)	1,1307	1,1386	0,7 %
(tranches en m ³ /an)	N° 3 (131 à 1 500 m ³)	0,7538	0,7591	
	N° 4 (au-delà de 1 500 m ³)	0,4271	0,4301	
Part de la collectivité	Abonnement ordinaire	30,90	31,27	
Part Fixe [€ HT/an]	N° 1 (0 à 60 m ³)	0,6298	0,6374	1,2 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	N° 2 (61 à 130 m ³)	1,1691	1,1831	
(tranches en m ³ /an)	N° 3 (131 à 1 500 m ³)	0,8928	0,9036	
	N° 4 (au-delà de 1 500 m ³)	0,5630	0,5698	
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,081	0,081	-
	Redevance de pollution domestique	0,29	0,29	-
	TVA	5,5%	5,5%	-

Tarifs		
	Au 1^{er} janvier 2017	Au 1^{er} janvier 2018
Part fixe (€/an/abonné) TTC	74,63	76,45
Part proportionnelle (€/m ³) TTC	265,02	267,13
Facture d'eau calculée pour une consommation de 120 m ³ TTC	339,66	343,57
Prix moyen TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,83	2,86
Coût moyen de l'eau potable TTC (€/jour/famille)	0,93	0,94

III.3 Indicateurs financiers généraux

Recettes

La recette résultant du prix du service de l'eau potable s'élève à :

	2015	2016	2017
Pour la collectivité	1 574 200 €	1 044 759 €	1 251 839 €
Autre recette (location antenne)	9 602 €	9 626 €	9 720 €
Pour l'exploitant	800 490 €	696 610 €	1 016 650 €
Autres recettes (travaux et prestations aux abonnés)	101 220 €	64 580 €	132 040 €

État de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2015	2016	2017
Encours de dette au 31/12	225 963,57 €	180 098,91 €	148 882,30 €
Remboursements au cours de l'exercice	53 395,98 €	53 755,70 €	27 334,41 €
En intérêts	8 504,29 €	7 907,74 €	7 031,35 €
En capital	44 891,69 €	45 847,96 €	20 303,06 €

Amortissements réalisés

	2014	2015	2016	2017
Dotation aux amortissements	516 945,74 €	565 803,74 €	616 014,53 €	634 537,83 €

Opérations de coopération décentralisée

Aucune opération en 2017

Travaux engagés par la collectivité en cours de l'exercice

	Montant des travaux	Subventions encaissées
Renouvellement canalisations	749 183 € HT	0 €
Création d'un 6 ^{ème} puits	0 € HT	0 €
Travaux sur ouvrages (équipements de sécurité réservoirs)	121 261 € HT	3 706 €
Révision des périmètres de protection	0 € HT	0 €
Renforcement moyen service	369 698 € HT	20 589,39 €

Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité

	2015	2016	2017
Nombre d'abandons de créances reçues	6	5	12